

Canton de Droué.

Ce canton renferme 12 communes. Seules ou réunies, elles entretiennent une école publique, à l'exception de Ruan.

Droué.

Le jeune Hamonnière, instituteur public à Droué, est peut-être le seul recommandable de ce canton tant pour la capacité que pour la conduite. Zélé, laborieux, plein d'activités, il sait exciter l'ardeur de ses élèves et l'entretenir. Il a de la méthode, de l'intelligence, les progrès sont sensibles et la tenue satisfaisante. Nous sommes fondés à penser que cet instituteur qui déjà s'est fait remarquer, se placera avec le temps en tête de ceux qu'on aime à citer pour modèle.

Outre l'école communale, il y a encore une école de filles tenue par Mlle Davézé. Elle n'a rien qui la distingue, ni la tenue ni les progrès. Il y a trop de laisser-aller, l'aspect qu'elle présente est celui d'un intérieur de famille. La maîtresse s'efface trop devant les élèves, sa présence ne se fait pas assez sentir pour que son influence s'exerce utilement pour l'ordre et les progrès. Du reste, on ne peut que louer cette institutrice pour sa conduite et sa moralité.

Bouffry.

Quand on a vu l'école de Droué, il est vraiment pénible d'entrer dans celle de Bouffry. On ne saurait imaginer rien de plus dégoûtant. C'est un trou sale, étroit, bas, sans air, d'où s'échappe une atmosphère pestilentielle, et où les enfants sont cependant entassés. Les élèves, comme le maître, font pitié en raison de leur ignorance et de leur mauvaise tenue. Qu'attendre en effet d'une commune qui voit le mal sans chercher à y remédier ? Qu'attendre d'un instituteur abruti par la boisson, qui est aussi incapable de diriger les autres que de se diriger lui-même. Il est déplorable d'avoir à citer de tels faits; mais il faut avouer que l'instituteur est bien fait pour la commune.

Boursay.

Si l'instruction dans la commune de Boursay n'a rien de remarquable, au moins n'a-t-on aucun reproche à adresser à l'instituteur sous le rapport de la conduite et de la moralité. Sa capacité et son intelligence sont ordinaires, c'est dire que les résultats sont médiocres. Toutefois le sieur Nail a du zèle, de la bonne volonté et l'on peut dire qu'il met dans l'exercice de ses fonctions toute la régularité possible. En un mot, comme homme et comme instituteur, il est estimable.

La Chapelle Vicomtesse.

Ce que nous disions de l'instituteur de Boursay peut s'appliquer à juste droit à celui de La Chapelle-Vicomtesse, le Sieur Henriot. Comme à lui, la bonne volonté ne lui manque pas, mais le zèle est peu éclairé. Aussi l'instruction est médiocre et les résultats peu remarquables. Le sieur Henriot qui a des qualités estimables, de la conduite, de la moralité, aurait besoin de retremper son enseignement au Cours Normal Temporaire. Ce qui lui a manqué, c'est d'avoir été un peu dirigé.

Chauvigny.

Nous connaissons peu d'instituteurs qui soient mieux intentionnés, plus portés pour l'instruction que celui de Chauvigny. Ses fonctions lui plaisent ; il s'y consacre exclusivement, c'est dommage que son intelligence et sa capacité ne répondent pas à ses efforts, à sa bonne volonté, à son zèle. Il n'a pas l'art d'imposer aux élèves qui le craignent peu. Aussi l'école pêche sous le rapport de la tenue et des résultats. Quant à la conduite et à la moralité, le Sieur Tafforeau ne mérite que des éloges.

La Fontenelle.

Le seul aspect de la salle d'école de La Fontenelle suffira pour vous donner une très mauvaise idée de l'instituteur et surtout, pour vous faire juger que l'autorité locale ne lui est pas favorable. Il y a une telle saleté, un tel délabrement, une telle pénurie des choses de première nécessité qu'on se demande comment les élèves pourraient venir à l'école avec plaisir et le maître prendre du goût à ses fonctions. Il résulte de cet état de choses, que le zèle de l'instituteur est faible, que l'école est mal tenue et que les résultats sont presque nuls. Le Sieur Lemoine ne manque pas d'intelligence ; il eût pu devenir un bon instituteur, s'il eût été surveillé et encouragé. Pendant longtemps, il s'est mis en lutte ouverte avec l'autorité locale. On a eu quelques reproches fondés à lui adresser sur sa conduite, mais aujourd'hui, elle est aussi régulière qu'on peut le désirer.

Le Poislay.

Le jeune Leroux qui a remplacé le Sieur Ramaunière dirige aujourd'hui l'école du Poislay. Cette commune n'a pas gagné au change, car il s'en faut de beaucoup que l'école marche aussi bien qu'autrefois. L'instituteur actuel qui est fort jeune est d'un caractère léger et peu réfléchi ; il a de l'intelligence, mais peu de capacité ; il aurait besoin de travailler pour acquérir les connaissances qui lui manquent, mais il s'occupe plutôt de ses plaisirs que de son instruction. La tenue des élèves est assez satisfaisante, mais les résultats sont médiocres.

Romilly.

L'école de cette commune dirigée par le Sieur Lestiourd se tient dans un fournil, et attendu que le four est commun, il n'est pas rare d'y voir une grande quantité de pain et l'on s'imaginerait être dans une boulangerie. Cette seule observation suffira pour faire apprécier la commune et l'école en même temps. C'est une des plus médiocres que j'ai rencontrées. Les élèves sont aussi ignorants que le maître. L'instituteur, comme on le voit, est en parfaite harmonie avec la localité.

Fontaine-Raoul, Villebout, communes réunies.

À la tête de l'école communale se trouve placé le Sieur Coquant. C'est bien l'instituteur le plus dépourvu d'intelligence et de capacité. Avec son ignorance, il est pétri d'amour-propre. Les conseils qu'on peut lui donner sont en pure perte. C'est une chose fâcheuse, car l'école est très fréquentée mais les enfants en sortent ignorants comme à l'époque de leur entrée.

Comités locaux.

De tous les comités locaux de ce canton, il n'y a que celui de Droué qui s'occupe de son école. Nous saisissons avec plaisir l'occasion de féliciter cette commune d'avoir pour maire M. le Comte de Favernay, homme essentiellement dévoué à l'instruction, qui fait des sacrifices pour elle et qui ne néglige rien pour entretenir le zèle et l'émulation chez les instituteurs des communes environnantes.

Maisons d'école.

Des 12 communes de ce canton, aucune n'est propriétaire de sa maison d'école. La seule qui ait fait ses dispositions pour construire est la commune du Gault